



11^È ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

JEUDI 28 ET VENDREDI 29 JUIN 2018

■ CITÉ DES CONGRÈS DE NANTES ■

**DANS LA FAMILLE
"JE PROTÈGE L'ENFANT
JE VOUDRAIS...
TOUS CEUX QUI RÉPONDENT
À SES BESOINS**

Partir des besoins de l'enfant pour mieux évaluer sa situation puis mieux l'accompagner semble une évidence, mais ce n'est pas si simple à mettre en œuvre. Cela requiert de pouvoir les évaluer en fonction de contextes toujours singuliers. Cela implique de mieux identifier et de mieux valoriser les ressources des diverses familles (qu'elles soient de sang ou de cœur) qui entourent – ou sont susceptibles d'entourer – l'enfant. Et pour y parvenir, dans un contexte suscitant d'importantes tensions et diverses formes de découragement, les institutions doivent donner l'exemple en inventant de nouveaux modes de coopération.



**ORGANISÉES PAR LE JAS EN COLLABORATION AVEC L'ODAS
ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE**



PRÉSENTATION DU FIL ROUGE DES 11^E ASSISES

Les modes de vie et configurations familiales ont considérablement évolué ces dernières années en même temps que l'univers socio-économique, juridique, environnemental ou technologique. Les repères éducatifs en sont bouleversés. Chacun mesure donc aujourd'hui l'urgence d'une adaptation des pratiques professionnelles pour mieux accompagner les jeunes et leurs parents.

C'est pourquoi, la loi du 14 mars 2016 a explicitement placé la notion de besoins de l'enfant au cœur de l'approche de notre politique de protection de l'enfance. Cela appelle un changement de paradigme pour transformer les regards sur la parentalité et l'environnement de l'enfant. Avec pour conséquence de réformer les pratiques en matière d'évaluation des besoins de l'enfant (en prévention comme en protection), en matière de travail avec l'enfant lui-même, les parents et/ou les autres acteurs éducatifs autour de l'enfant, et en ce qui concerne les modes de coopération entre institutions.

Il faut donc maintenant préciser les modalités de cet indispensable changement et les moyens d'y parvenir dans un contexte difficile sur les plans financier et institutionnel.

C'est ce que propose de faire la 11^e édition des Assises nationales de la Protection de l'Enfance avec l'ambition de contribuer à bâtir une protection de l'enfance 3.0, prometteuse pour les enfants, motivante ou re-motivante pour ceux dont c'est le métier, et mobilisatrice pour les autres dont c'est aussi la responsabilité.

Organisées par le JAS en collaboration avec l'ODAS
et le Conseil départemental de Loire-atlantique



En partenariat avec :



Avec le soutien de :



Les 11^e Assises de la protection de l'Enfance sont reconnues
au titre de la formation continue des magistrats professionnels

12 h 30

OUVERTURE DES PORTES ET ACCUEIL DU PUBLIC

Visite des expositions et accueil café par des jeunes accompagnés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse*.

14 h 00

14 h 15

MOT DE BIENVENUE

par **Philippe Grosvalet**, président du Conseil départemental de Loire-Atlantique, et présentation des journées **par les organisateurs**.

14 h 15

15 h 15

SEQUENCE INTRODUCTIVE

> Qu'est-ce qui fait famille aujourd'hui ?

Avec les diverses évolutions sociales, juridiques, politiques et économiques de ces trente dernières années les modèles familiaux ont considérablement évolué. De nouvelles formes de parentalité ont émergé, de nouveaux modes de vie et de communication se sont développés, tout comme de nouvelles formes d'isolement. Les repères éducatifs sont en profonde mutation et laissent nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes désorientés. Qu'est-ce qui fait famille aujourd'hui ? Quels nouveaux repères éducatifs prendre en compte aujourd'hui et demain ?

> DIALOGUE AVEC :

- **Irène Théry**, sociologue spécialisée dans le droit de la famille et de la vie privée, ancienne directrice d'études à l'EHESS, membre du Haut conseil de la Famille, de l'enfance et de l'âge.
- **Jean-Paul Gaillard**, thérapeute systémicien, auteur de "Enfants et adolescents en mutation".

*Sollicité(e), en attente de confirmation

©Édition 2017, Palais des Congrès de Paris



15 h 15

16 h 15

> Mieux évaluer les besoins de l'enfant en prévention et en protection de l'enfance

La loi du 14 mars 2016 invite à replacer la notion de besoins de l'enfant au cœur de la politique de protection de l'enfance, et donc de s'appuyer prioritairement sur ces besoins pour mettre en œuvre les réponses qu'elles soient préventives ou curatives. Encore faut-il savoir évaluer ces besoins, ce qui requiert de préciser ce que l'on doit rechercher, mesurer, et comment, dans des situations chaque fois singulières.

> DIALOGUE AVEC :

■ **Annette Fréjaville***, *pédopsychiatre.*

Sur l'incidence clinique des nouvelles configurations familiales.

■ **Maxime Boidin**, *directeur Enfance-Familles du département de Loire-Atlantique.*

Sur les résultats d'une étude réalisée en Loire-Atlantique auprès de jeunes ayant connu un parcours en protection de l'enfance.

■ **Rosa Mascaro**, *pédopsychiatre aux pouponnières de Lille et de Roubaix, médecin directrice du CAMSP Lebovici et du Fil d'Ariane, Lille.*

Sur ses constats de praticienne concernant les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance en lien avec les conclusions de la démarche de consensus sur cette question.

■ **Marie-Paule Martin-Blachais**, *auteur du rapport issu de la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, directrice de l'Ecole de la Protection de l'Enfance.*

Sur ce qui doit être recherché pour évaluer les besoins de l'enfant et selon quels critères en fonction des contextes.



©StudioGarnier

16 h 15
18 h 00

> Travailler autrement avec l'entourage de l'enfant

Partir des besoins de l'enfant pour mettre en œuvre l'accompagnement qui l'aidera à bien grandir invite de fait à explorer au mieux les ressources mobilisables ou non dans son entourage de proximité, qu'il s'agisse des membres de sa famille et/ou d'autres proches (amis, voisins, parrains...). Et placer la notion de besoins en première ligne peut constituer en la matière un ressort facilitateur en termes de dialogue et de posture. De même que partir des besoins de l'enfant invite à travailler autrement avec les familles de suppléance. Enfin, dans les situations où la relation parentale est rompue, l'approche par les besoins de l'enfant invite sans doute à s'inscrire "moins timidement" dans un processus d'évolution de son statut lui permettant éventuellement de se construire dans une nouvelle famille.

> DIALOGUE AVEC :

■ **Serge Escots**, *directeur de l'institut d'anthropologie clinique.*

Sur les nouvelles possibilités de travail avec les familles offertes par la notion de besoins de l'enfant (l'analyse partagée des facteurs d'empêchement de la parentalité et le développement du pouvoir être parent).

■ **Témoignage d'un parrain et d'un parent (via Unapp)**

Sur le soutien éducatif que peut apporter l'entourage de proximité, les familles de cœur, mais aussi les obstacles et freins rencontrés qui pourraient être levés.

■ **Témoignage de Jérôme Courtel et Philippe Jouve, tiers digne de confiance**

Sur la réponse qu'ils ont pu apporter en s'impliquant fortement, parfois contre vents et marées et idées-reçues.

■ **Nathalie Chapon**, *sociologue, auteur de l'étude "Ce qui fait famille en familles d'accueil" réalisée pour l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE).*

Sur ce qui fait famille en famille d'accueil et les risques d'une professionnalisation excessive au regard de la spécificité de cet accueil.

■ **Manon (16 ans) et Thérèse Bonfils, son assistante familiale**

Sur les ressorts de l'assistante familiale, le travail possible avec les parents des enfants accueillis, et les batailles qu'impose encore trop souvent le système pour préserver le travail accompli et l'équilibre de l'enfant.

■ **Michelle Meunier**, *sénatrice de Loire-Atlantique.*

Sur la problématique du délaissement et de l'évolution du statut de l'enfant quand la parentalité est rompue et l'entourage non mobilisable.

■ **Clôture de la première journée par un grand témoin étranger : M. Chakib Benmoussa***, *ambassadeur du Maroc en France.*

09 h 00

12 h 00

> Travail en ateliers : “Faire famille” autour des besoins de l’enfant, les nouvelles approches en pratiques et en débat

5 ateliers sont proposés permettant d’approfondir les thématiques abordées en séances plénières de manière plus pratique à partir d’expériences concrètes (Détail de chaque atelier pages suivantes).

ATELIER 1

SOUTIEN A LA PARENTALITE : construire de nouvelles alliances qui peuvent “changer la donne”

ATELIER 2

META-BESOIN DE SECURITE : comprendre ce qu’il implique collectivement pour les acteurs judiciaires, administratifs et éducatifs du parcours de l’enfant

ATELIER 3

SITUATIONS D’URGENCE : expérimenter de nouvelles coopérations pour plus d’efficacité et moins de souffrances

ATELIER 4

STATUT DE L’ENFANT : appréhender différemment les évolutions possibles pour lui garantir un meilleur avenir

ATELIER 5

RESEAUX SOCIAUX ET NTIC : apprendre à faire avec ces “nouvelles familles”

12 h 00
14 h 00

DEJEUNER ET VISITE DES EXPOSITIONS

Cocktail déjeûnatoire servi dans l’espace Expositions, stands et speed talking

14 h 15

Reprise des travaux en séance plénière

Ouverture de la séance plénière

par Boris Cyrulnik*, *neuro-psychiatre et éthologue.*

14 h 30

15 h 30

> Coopérer autrement entre institutions : des exemples

En finir avec "les cloisonnements", "le fonctionnement en silos", "les logiques de territoires", "le déploiement de parapluies", ... : des vœux unanimement partagés, régulièrement exprimés, mais qui restent le plus souvent des vœux pieux. Il est vrai que le contexte de ces dernières années ne facilite pas les coopérations. Il peut a contrario aussi y inviter. Car plus que jamais coopérer autrement est utile à tous : l'utilisateur (avec une meilleure réponse), les professionnels (avec du sens retrouvé), les institutions (avec des retours sur investissements). Exemples.

> **Prévénance, prévention et mobilisation autour de l'école** : présentation de la démarche du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle en vue d'une coopération soutenue avec l'école impliquant le travail social départemental.

Par Mathieu Klein*, président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

> **Définition et mise en œuvre concertée de l'offre de services sur un territoire** : présentation du protocole de partenariat multi-dimensionnel très opérationnel, mis en place entre la direction territoriale Sud-Ouest de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Conseil départemental de Corrèze.

Par Sophie Quériaud, directrice Action Sociale Familles Insertion du département de la Corrèze et **Jean-Marie Groshens-Ferry**, responsable des politiques institutionnelles à la Direction territoriale Limousin de la Protection de Judiciaire de la Jeunesse.

> **Maltraitance et coordination des acteurs de l'urgence** : présentation d'une autre approche du travail interinstitutionnel en matière de maltraitance pour améliorer la coordination et l'articulation des temporalités d'intervention des différents acteurs (Parquet, Police, Juge des enfants, Département...), du signalement à l'établissement du projet pour l'enfant.

Par Damien Mulliez, magistrat, conseiller à la Cour d'Appel de Paris.

> **Mineurs Non Accompagnés et inventivité collective** : présentation de la démarche d'accompagnement des MNA en Loire-Atlantique qui s'appuie sur l'implication et la créativité de partenaires comme les réseaux d'éducation populaire, la prévention spécialisée, la société civile...

Par Fabienne Padovani, vice-présidente du Conseil départemental de Loire-Atlantique déléguée aux familles et à la protection de l'enfance et **Martine Lechat-Gentil**, présidente des Pep Atlantique-Anjou.

15 h 30

16 h 40

Les ministres invités à réagir et conclure

> **Mme Nicole Belloubet**, garde des Sceaux, ministre de la Justice

> **M. Jean-Michel Blanquer***, ministre de l'Éducation Nationale

> **Mme Agnès Buzyn***, ministre des Solidarités et de la Santé

SPECTACLE DE CLOTURE PAR DES ENFANTS

Fin des Assises

16 h 30

16 h 45

LE COMITÉ DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les 11^{es} Assises nationales de la protection de l'enfance sont organisées par le Journal des Acteurs Sociaux, en collaboration avec l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) et le Conseil départemental de Loire-Atlantique, collectivité accueillante de cette édition.

ET EN PARTENARIAT AVEC :

- l'Assemblée des départements de France (**ADF**)
- l'Association des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale (**Actessen**)
- l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (**AFMJF**)
- l'Association nationale des assistants de service social (**Anas**)
- l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (**Ancasd**)
- l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (**Andass**)
- le **CNFPT**, Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (**CNLAPS**)
- la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (**Cnape**)
- la **Croix-Rouge française**
- le **Défenseur des Droits**,
- l'Association Nationale d'Interventions Sociales en Commissariat et Gendarmerie (**ANISCG**)
- la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (**Fehap**)
- la Ligue de l'enseignement
- le Ministère des Affaires sociales et de la santé (**DGCS**)
- le Ministère de la Justice (**DPJJ**)

- le Ministère de l'Éducation nationale (**DGESCO**)
- **Nexem**
- l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (**ONPE**)
- l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (**Ones**)
- **SOS Villages d'enfants**
- le Syndicat national des médecins de PMI (**SNMPMI**)
- l'Union nationale des associations familiales (**Unaf**)
- l'Union nationale des acteurs de parrainage de proximité (**Unapp**)
- l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (**Uniopss**)

ET LE SOUTIEN DE :

- l'Agence des bonnes pratiques et initiatives locales (**Apriles**)
- l'Association **A. Retis**
- Bulletin de la Protection de l'Enfance (**BPE**)
- **l'École de la Protection de l'Enfance**
- **Edile - Formation des élus**
- Le réseau national de l'Economie Sociale et Solidaire (**RENESS**)



les 11^{es} Assises sont reconnues
au titre de la formation continue
des magistrats professionnels

CONDITIONS D'INSCRIPTION

(INFORMATIONS PRATIQUES ET BULLETIN D'INSCRIPTION EN DERNIÈRES PAGES DU PROGRAMME)

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET RIB

L'organisateur des Assises est la SARL L'Action Sociale.

Siège social : 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris.

Numéro Siret : 420 743 346 000 25 RCS Paris - **Code APE :** 5 814 Z

Numéro d'agrément formation : 11753620475.

Relevé d'identité bancaire :

	BNP PARIBAS	Relevé d'Identité Bancaire / IBAN			
		L ACTION SOCIALE			
		13 BOULEVARD SAINT MICHEL			
		75005 PARIS			
IBAN ⁽¹⁾ :	FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348				
BIC ⁽²⁾ :	BNPA FR PP XXX				
RIB ⁽³⁾ :	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
	30004	02790	00010099563	48	BNPPARB PARIS ST ANDRE (01841)
(1) International Bank Account Number		(2) Bank Identifier Code		(3) Relevé d'Identité Bancaire	

MONTANT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Tarif normal : 350 € nets par participant(e) pour la totalité de la manifestation soit une journée et demie, ateliers, documentation, **et repas du vendredi 29 juin inclus.** (Exonération de la TVA selon l'Article 261 du Code général des impôts).

Tarif dégressif : 300 € nets par participant(e) à partir de 5 inscriptions dans une même institution. (Exonération de la TVA selon l'Article 261 du Code général des impôts).

À NOTER : PRISE EN CHARGE UNIFAF ET AUTRES OPCA :

Les 11^{es} Assises nationales de la protection de l'enfance possèdent le statut et l'état de référençabilité dans Datadock de son organisme de formation organisateur «l'Action Sociale».



Les 11^{es} Assises nationales de la protection de l'enfance sont donc susceptibles de bénéficier "d'un accord d'Unifaf pour une prise en charge dérogatoire, sous réserve des conditions habituelles requises pour les remboursements des actions de formation de ses adhérents". Si vous êtes adhérent Unifaf, Uniformation ou adhérent d'un autre OPCA, contactez votre interlocuteur habituel pour demander à bénéficier de cette prise en charge.

POSSIBILITÉ DE PRÉ-RÉSERVATIONS SANS ENGAGEMENT

Pour permettre aux institutions de réserver plusieurs places à l'avance sans être obligées de livrer instantanément les coordonnées des inscrits, et de disposer d'une variable d'ajustement de leurs inscriptions en fonction des demandes, l'organisateur accepte de réserver sans engagement jusqu'à 10 places. Pour bénéficier de cette possibilité, contactez Maria Lillo ou Christine Dussaut par téléphone au 01 53 10 24 10 ou par mail : assises@lejas.com.

TOUTE INSCRIPTION NÉCESSITE LE RENVOI D'UN BULLETIN D'INSCRIPTION À L'ADRESSE SUIVANTE :

Journal des Acteurs Sociaux (JAS), 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, ou par fax au : 01 53 10 24 19, ou par mail à : assises@lejas.com ou christine.dussaut@lejas.com

Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque à l'ordre de l'Action Sociale, ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande.



CAS PARTICULIER :

Les 11^{es} Assises nationales de la protection de l'Enfance sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels. **Pour les magistrats, la demande d'inscription doit être adressée directement à l'ENM**, à la sous-direction de la Formation continue : claire.estevenet@justice.fr qui leur répondra dans la limite des places disponibles.

PRISE EN CHARGE DES ÉLUS :

La formation peut être prise en charge dans le cadre de notre partenariat avec **Edile, organisme de formation des élus locaux agréé par décision du ministère de l'Intérieur** du 24 juin 2014. Dans cette hypothèse votre **bon de commande doit être libellé à l'attention d'Edile SAS** : Saint-Martin de Fresney, 14 170 L'Oudon, et **adressé par mail au secrétariat des Assises** : assises@lejas.com. Pour tout renseignement concernant l'inscription d'élus contactez Marie-José Lopez au secrétariat des Assises : 01 53 10 24 16.



CHACQUE INSCRIPTION SERA CONFIRMÉE PAR MAIL AU SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION ET AU PARTICIPANT.

EN CE QUI CONCERNE LES ATELIERS, l'organisateur prendra en compte la préférence du participant (indiquée comme choix 1 dans le bulletin d'inscription) dans la limite des places disponibles. À défaut, il prendra en compte son choix 2. Et en cas d'impossibilité de prendre en compte l'un ou l'autre de ces deux choix, il contactera directement le participant pour lui proposer un autre atelier.

POUR CHAQUE INSCRIPTION CONFIRMÉE, L'ORGANISATEUR ADRESSE À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION UNE FACTURE ayant valeur de convention de formation simplifiée et une attestation de présence.

ANNULATION uniquement par courrier, **par mail** (assises@lejas.com) ou **par fax** (01 53 10 24 19) :

- ▶ **reçues avant le 27 mai 2018 minuit** sont acceptées sans frais ;
- ▶ **reçues entre le 28 mai et le 10 juin 2018 inclus** entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 50 % des droits d'inscription ;
- ▶ **reçues après le 10 juin 2018 minuit** (ou les absences constatées pendant les Assises sans annulation transmise à l'organisateur avant le 10 juin 2018), **entraînent le versement de la totalité des droits d'inscription**.
- ▶ Seule la défection pour **maladie** est acceptée sans frais sur présentation d'un **certificat médical, impérativement**.

NB : Les grèves de transport dès lors que le service minimum est assuré ne constituent pas une cause d'annulation sans frais et donc n'exonèrent pas des frais de désistement susmentionnés.

Aucune annulation ne sera prise par téléphone.

En cas de financement partiel ou total de la formation par un organisme tiers, et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandon, etc.), le coût de l'ensemble des droits d'inscription reste dû par le signataire de l'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION

11^e Assises nationales de la protection de l'enfance
28 et 29 juin 2018

À remettre dès que possible à votre service formation qui nous transmettra votre demande après l'avoir validée, ou, en l'absence de service formation, à renvoyer sous enveloppe au :

Journal des Acteurs Sociaux (JAS) - 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, accompagné de votre règlement ou du bon de commande de votre administration

PARTICIPANT : ☐ M. ☐ Mme - SVP écrire très lisiblement, notamment l'e-mail et le nom en capitales.

Nom et prénom :

Organisme :

.....

Service :

Fonction :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Adresse :

.....

Code postal/Ville :

ATELIER CHOISI : indiquez le numéro de l'atelier

CHOIX 1 (votre préférence) : Atelier N°

CHOIX 2 (à défaut de place disponible pour votre choix 1) :

Atelier N°

SERVICE FORMATION :

Personne chargée du suivi de l'inscription :

.....

Téléphone :

E-mail :

ADRESSE DE FACTURATION :

Organisme :

.....

Service :

Adresse :

.....

Code postal/Ville :

L'inscription sera confirmée par mail au service formation et au participant, si celui-ci a bien indiqué son e-mail.

Comment renvoyer votre bulletin d'inscription ?

**Par courrier accompagné
de votre règlement au :**
JAS - Journal des Acteurs Sociaux
13 boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.

Pour les administrations,
par courrier à l'adresse ci-dessus,
ou par fax au : 01 53 10 24 19,
ou par mail :
christine.dussaut@lejas.com
accompagné d'un bon de commande.

Préreservations :

Possibilité dans certaines conditions de pré-réserver des places par mail (voir page Conditions d'inscription). Mais l'inscription ne sera confirmée qu'après réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement correspondant, ou dans le cas des administrations, d'un bon de commande.

RENSEIGNEMENTS :

JAS

Maria Lillo ou Christine Dussaut

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : christine.dussaut@lejas.com

ou assises@lejas.com

Web : www.lejas.com

www.lebpe.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

DATES ET HORAIRES DES ASSISES

Les 11èmes Assises nationales de la protection de l'enfance ont lieu le jeudi 28 juin Cité internationale des Congrès de Nantes. L'accueil débutera le jeudi 28 juin dès 12h30. Un café sera proposé par les partenaires entre 12h30 et 13h50 sur l'espace exposition (attention pas de déjeuner dans le cadre de l'organisation le jeudi – uniquement le vendredi).

Les travaux commenceront à 14 heures précises et se termineront à 18 heures. Le vendredi les travaux débuteront à 9h00 et se termineront à 17h00, avec une pause entre 12h00 et 14h00 pour permettre aux participants de déjeuner sur place.



LIEU DES ASSISES

Les Assises ont lieu au cœur de Nantes dans un cadre chaleureux et extrêmement confortable : à la Cité Internationale des Congrès : 5 rue de Valmy, Nantes.



ACCÈS

Située en centre-ville, face à la gare TGV (sortie Sud à 5 minutes à pied-traverser l'Erdre).

Parking 450 places de parking sur site.

Tramway : ligne 1 – station « Duchesse Anne – Château des Ducs de Bretagne », à une station de la gare TGV (sortie Nord).

Busway : ligne 4 – arrêt « Cité Internationale des Congrès ».



Légende / Key :

- Parkings / Carparts
- Navette aéroport / Airport shuttle service
- Autoroute / Motorway
- Tramway / busway
- Ligne 4
- La Cité Nantes Events Center

HÉBERGEMENT

Même si la ville de Nantes propose une importante offre d'hébergement, nous attirons votre attention sur l'importance de réserver votre chambre d'hôtel dès que possible, en raison de la période très chargée sur le plan touristique durant laquelle ont lieu les Assises.

Il est à noter en particulier, que le week-end qui suit immédiatement les Assises (le 30 juin) débutera la fameuse manifestation culturelle «Le Voyage à Nantes» qui attire de nombreux touristes dans la cité nantaise.

Vous trouverez prochainement sur notre site www.lebpe.fr une liste d'hôtels avec des tarifs négociés ainsi que diverses informations quant à l'hébergement.

Vous pouvez aussi consulter directement faire votre réservation sur le site web suivant : www.nantes-tourisme.com

RENSEIGNEMENTS :

Maria Lillo ou Christine Dussaut

Tél. : 01 53 10 24 10 - Mail : christine.dussaut@lejas.com - Web : www.lejas.com - www.lebpe.fr